Saint-Aubin de Médoc
le village nature

Rapport d'Orientations Budgétaires 2023

Conseil Municipal du 13 février 2023

PREAMBULE

La loi d'Administration Territoriale de la République (ATR) de 1992 a imposé la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif pour les communes de plus de 3 500 habitants et pour les intercommunalités disposant d'une commune de plus de 3 500 habitants.

Plus récemment, l'article 107 de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L 2312-1, L3312-1, L 5211-36 du CGCT relatifs au DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Ainsi, les collectivités territoriales sont soumises à de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière. Le rapport d'orientations budgétaires (ROB) présente et détaille les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette ainsi qu'une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses.

Outre ce changement juridique, le DOB a toujours vocation de présenter les grandes lignes de la politique budgétaire pour l'année d'exercice du budget à venir tout en précisant certains points particuliers comme la gestion de la dette ou les grandes dépenses/recettes en fonctionnement et en investissement.

Ces documents seront rendus publics afin de permettre à tout citoyen de connaître l'état exact des finances de la commune. Cet état des lieux est restitué en conseil municipal plusieurs fois par an : débat d'orientation budgétaire, présentation du budget, présentation du compte de gestion, présentation du compte administratif, délibérations modificatives du budget, etc.

Sommaire

PARTIE I : Éléments de contexte international et national

I – Le contexte global

A. Le contexte international
B. Le contexte national
C. Impact sur les Collectivités

II - Les principales mesures relatives aux collectivités locales

II – La situation financière de la commune

III – La projection sur 2023

PARTIE II : Les orientations du budget primitif 2023 : Budget Principal

I – Le budget de fonctionnement

A – Les dépenses de fonctionnement

1) Les orientations en dépenses de fonctionnement
2) Tableau de synthèse : des dépenses de fonctionnement lourdement impactées par l'inflation

B – Les recettes de fonctionnement

D. La fiscalité
E. Les recettes liées aux dotations et aux compensations
F. Les recettes liées à la tarification des services au public
G. Tableau de synthèse : des recettes en évolution grâce à la dynamique de la fiscalité locale et la fréquentation des services publics

D – Une épargne maintenue

II – Le budget investissement

A – Les dépenses d'investissement

B – Les recettes d'investissement : le financement du PPI

C – Le tableau prévisionnel d'équilibre général du budget

III – État de la dette

A – Structure de la dette

B – Encours de la dette à fin décembre 2023

C – Annuité de la dette

PARTIE III : Le Budget Annexe Espace Villepreux

Conclusion

PARTIE I : Éléments de contexte international et national

A – Contexte mondial : ralentissement de la croissance sur fond d'inflation record

Le contexte économique mondial et européen est assombri par la guerre en Ukraine. L'économie mondiale subit un ralentissement généralisé et plus marqué qu'attendu, avec une inflation qui atteint des niveaux jamais vus depuis plusieurs décennies. La crise du coût de la vie, le durcissement des conditions financières dans la plupart des régions, l'invasion de l'Ukraine par la Russie et les effets persistants de la pandémie de COVID 19 sont autant de facteurs qui pèsent lourdement sur les perspectives.
La croissance mondiale devrait ralentir de 6% en 2021 à 3,2% en 2022 et 2,7% en 2023 ; Il s'agit du profil de croissance le plus morose depuis 2001 si l'on excepte la crise financière mondiale et le pic de la pandémie de COVID 19.

Dans le monde entier, l'inflation a atteint en 2022 des sommets inédits depuis 40 ans. Cette situation a conduit les Banques Centrales à durcir fortement les conditions financières tout au long de l'année. L'inflation résulte en grande partie de l'envolée des cours des matières premières notamment énergétiques. C'est pourquoi les Banques Centrales visent à rééquilibrer l'offre et la demande, en affaiblissant la demande, l'offre étant contrainte à court-terme dès lors que sa faiblesse résulte de pénuries énergétiques. Jusqu'ici de multiples facteurs (épargne, dynamique de l'emploi, boucliers énergétiques…) ont permis d'amortir l'impact de la remontée des taux sur la consommation et l'investissement de sorte que l'économie mondiale a ralenti progressivement, sans décrochage violent. En zone Euro, le PIB a ainsi ralenti à +0,3% T3 et au T4 après +0,8% au T2.
Du fait de la proximité géographique avec l'Ukraine et de sa dépendance aux hydrocarbures russes, l'Europe est la région la plus affectée par les répercussions économiques de la guerre en Ukraine. En zone Euro, l'inflation a atteint 10,6% en octobre avant de s'infléchir fin 2022 terminant à 9,2% en décembre.

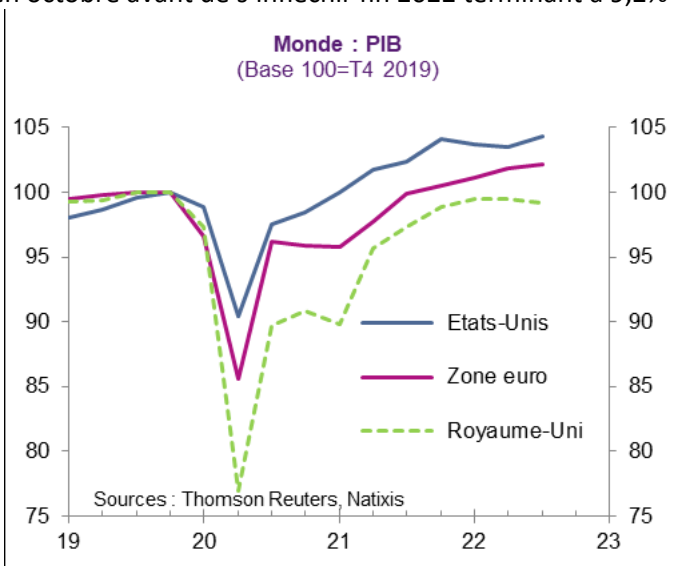

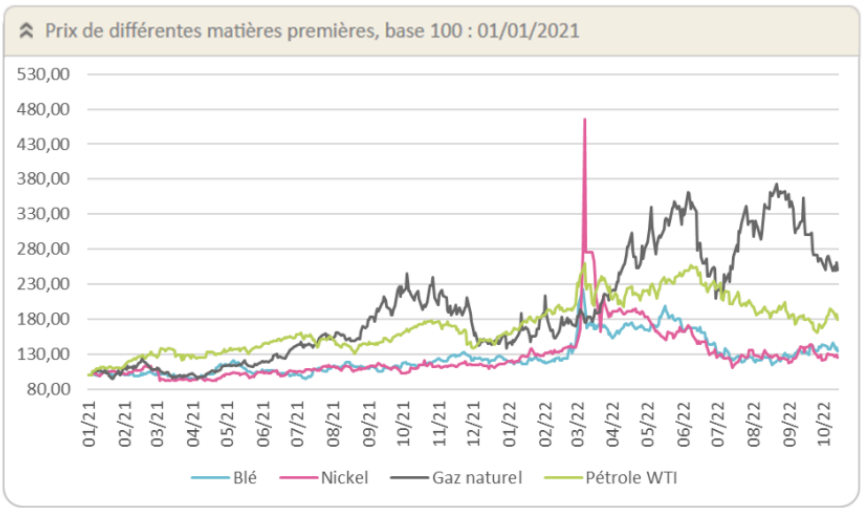

B - Le contexte national

- La croissance du PIB en France devrait atteindre, d'après les dernières estimations de la Banque de France, +2,6% en 2022 (soit en deçà de l'hypothèse de +4 % prévue dans la LFI 2022). Elle se projette entre 0,8% et -0,5% pour 2023.
- En 2022, l'activité économique en France a été fortement affectée par le **niveau d'inflation**, la conjoncture économique internationale et l'instabilité résultant du contexte géopolitique instable.
- Les incertitudes restent fortes. Très peu sont favorables, beaucoup sont défavorables (Situation internationale, inflation, tensions sur les approvisionnements, hausse des taux directeurs, raréfaction de l'énergie, possible cessation des politiques de soutien de l'économie en temps de crise etc.).
- Toutefois, dans un contexte où les tensions sur les marchés de l'énergie se détendrait, l'économie française renouerait avec une croissance plus soutenue à horizon 2024. Le PIB augmenterait de 1,8% et l'objectif de 2% d'inflation totale serait retrouvait fin 2024.
- Le taux de chômage attendu pour 2023 serait selon l'OCDE autour de 7,5% pour le 4ème trimestre 2022, et près de 8 % un an après, loin de l'objectif de plein emploi affiché par l'exécutif.

En 2022, le solde du **déficit public** français est attendu à -5% du PIB, avec des administrations publiques locales (les APUL) au voisinage de l'équilibre c'est-à-dire que la variation de leur dette serait quasiment nulle. Pour 2023, le gouvernement prévoit une stabilisation du déficit public à 5 % du PIB et une dette publique également quasi-stable à 111,2 % du PIB.

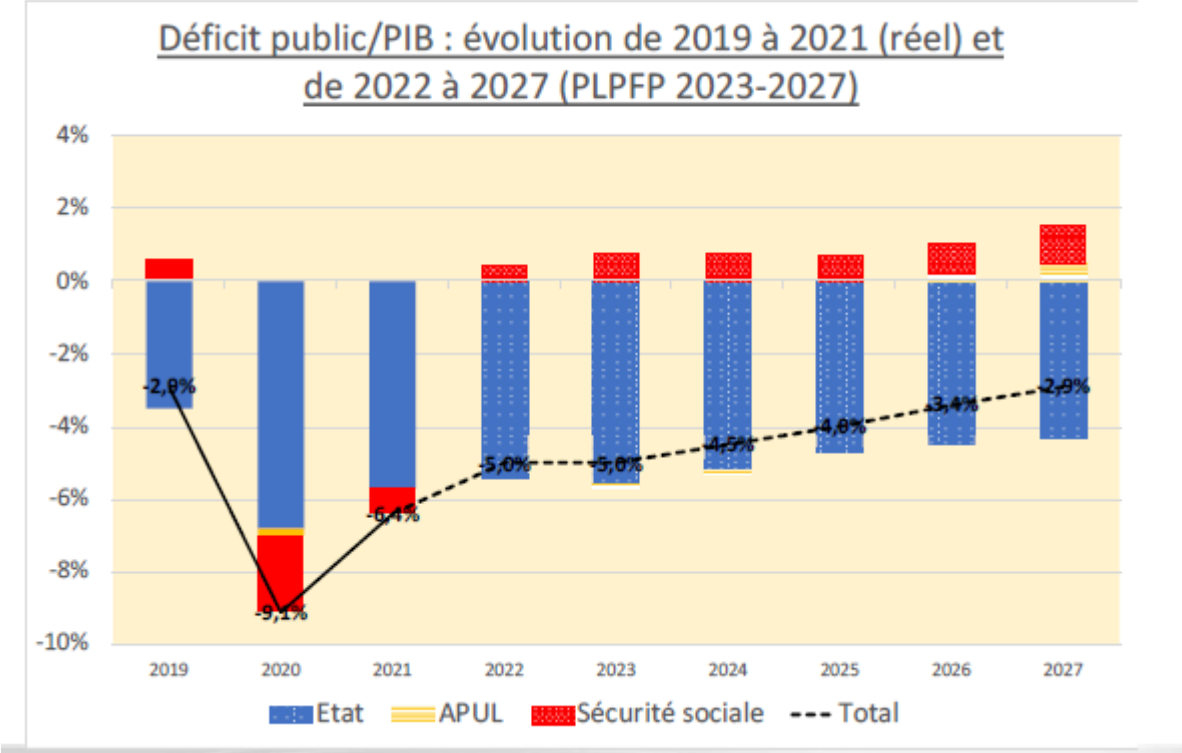

La dette de l'Etat augmente chaque année de l'équivalent du déficit budgétaire, soit entre 80 et 150 Md€.
Si le poste des frais financiers a stagné jusqu'à cette année, grâce à la décrue des taux d'intérêt depuis la crise des dettes souveraines, la situation s'est renversée en 2022.

Cela pèse sur l'Etat – et de façon générale, sur le coût des emprunts, y compris donc pour les collectivités locales (pour l'Etat, l'augmentation des taux d'intérêts induit une hausse de 34% des intérêts de la dette en 2023 par rapport au Projet Loi de Finances de 2022).
Le taux moyen des emprunts nouveaux, calé sur le rendement de l'OAT 10 ans en fin d'exercice est projeté par le Gouvernement à 2,50% en 2022, puis +0,010 point chaque année, soit 3,00% en 2027.

A l'instar de nombreux pays développés, la France a assisté à une **hausse progressive de l'inflation** depuis janvier 2021. Face au rebond de la demande mondiale post covid associé aux goulots d'étranglement dans les chaînes d'approvisionnement et à des facteurs climatiques défavorables de sécheresse, l'inflation française a dépassé le seuil de 2 dès le 3ème Trimestre 2021. La crise énergétique induite par le déclenchement de la guerre en Ukraine fin février 2022 a propulsé depuis l'inflation à des niveaux records qui n'avaient plus été atteints depuis le milieu des années 1980. Si cette inflation est initialement imputable à l'augmentation spectaculaire des prix de l'énergie, elle se diffuse depuis progressivement à l'ensemble des biens et services, entrainant l'inflation sous-jacente (hors énergie et alimentation non transformée) dans son sillage.

Progressant régulièrement depuis janvier, l'inflation atteignait plus de 5% en 2022.
Bien qu'impressionnante, l'envolée de l'inflation a été atténuée en France par de nombreuses mesures de soutien gouvernementales, de sorte que son niveau est le plus faible au sein de la zone Euro.

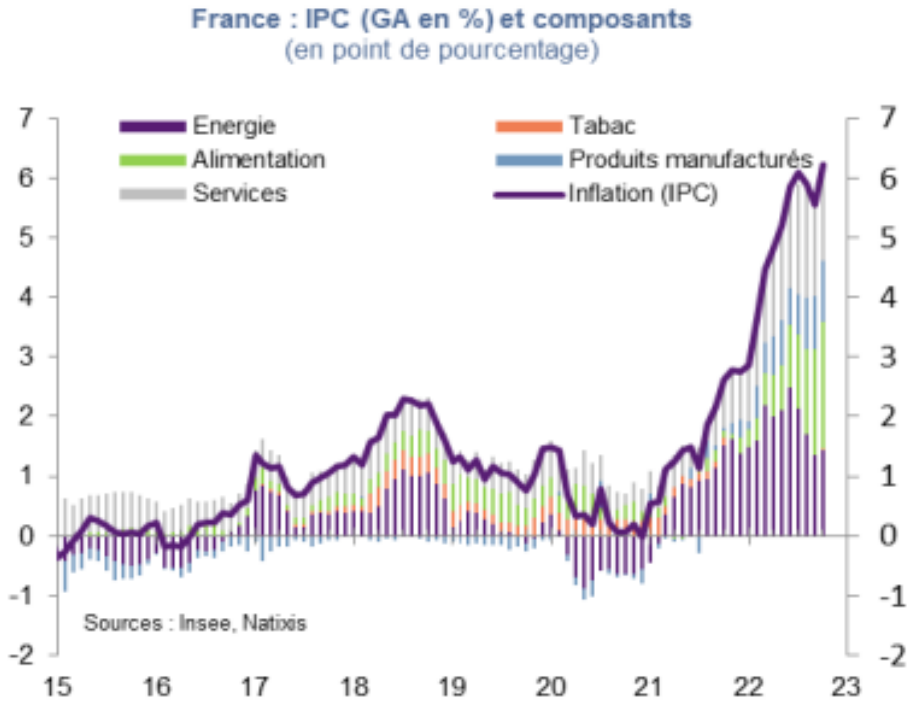

Le cumul de la **croissance économique** des années 2021 et 2022 devrait effacer la crise économique de 2020 liée à la pandémie. Cependant depuis quelques mois, les prévisions sont revues régulièrement à la baisse.

Evolution du PIB en France – Rétrospective récente et perspectives

Sources : Rapport économique, social et financier - Annexe du projet de loi de finances 2023

C – Impact sur les collectivités en 2023

L'augmentation du coût des matières premières, les pénuries et la raréfaction de certains matériaux et matières premières ont pour conséquences de faire exploser les prix et donc l'inflation.
Les collectivités devront assumer ce surcoût qu'il conviendra de prendre en compte dans nos orientations budgétaires.
La demande en matériaux de construction est devenue supérieure à l'offre. Les matériaux viennent à manquer et les prix augmentent. Cette augmentation de tarifs va se répercuter sur les réponses aux marchés publics des collectivités aussi bien sur la section de fonctionnement que sur celle d'investissement. Ainsi, les projets portés par les collectivités : travaux, entretien des bâtiments pèseront plus lourdement sur le budget des collectivités.
La hausse des prix de l'énergie (électricité, gaz et carburants) a déjà eu un fort impact sur le budget 2022 mais cet impact sera encore plus important en 2023 avec un prix de l'électricité multiplié par 1,7 et celui du gaz par 2,5.

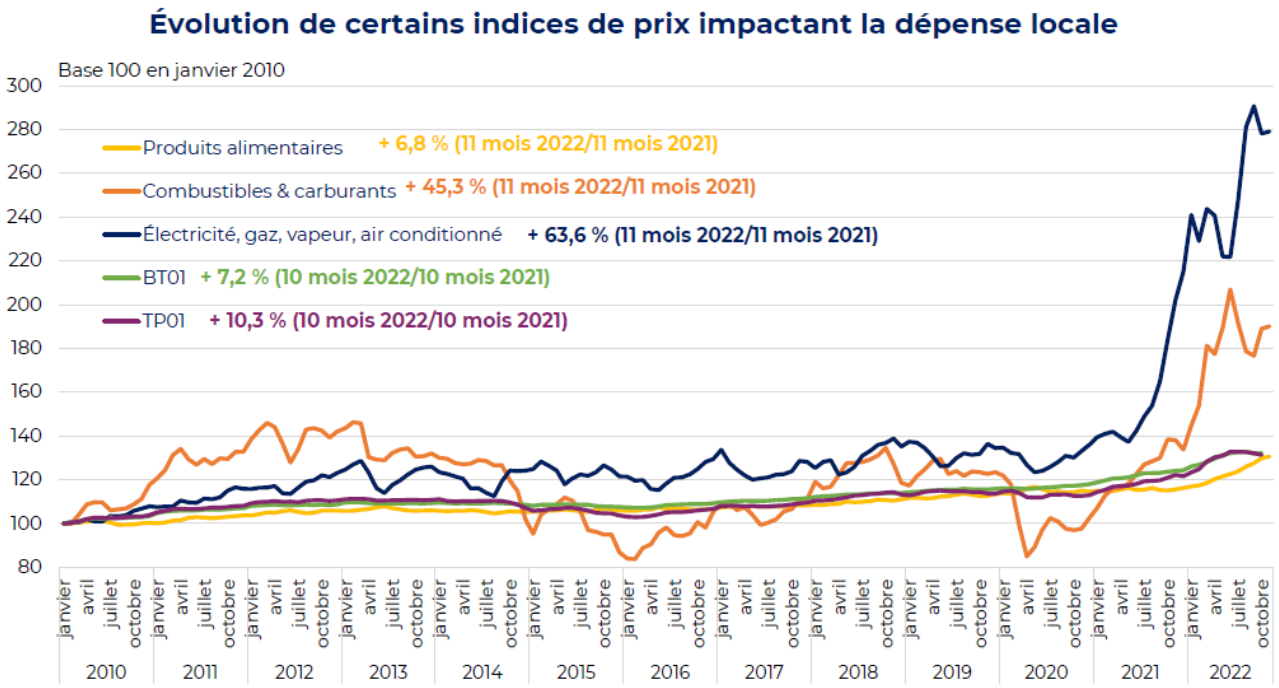

I – Les principales mesures relatives aux collectivités locales

La loi de finances pour 2023, promulguée le 30 décembre 2022 **ne prévoit pas de réforme d'ampleur** pour les Communes, contrairement aux précédentes (LF 2020 : suppression de la TH ou LF 2021 : avec la réforme des impôts de production). Mais elle procède à quelques changements pour les finances locales, décrites ci-dessous

SUPPRESSION DE LA CVAE

La suppression de la CVAE (art.55) va être étalée sur 2 ans : 50% de moins en 2023, le reste en 2024. Les collectivités seront compensées par une fraction de TVA égale à la moyenne des montants de CVAE perçus entre 2020 et 2023. Cette mesure concerne principalement les intercommunalités.

BOUCLIER TARIFAIRE – AMMORTISSEUR ELECTRICITE

L'article 14 de la loi de finances rectificative pour 2022 a mis en place un « filet de sécurité » à hauteur de 430 millions d'euros pour aider les collectivités confrontées à une forte baisse de leur épargne brute face à la hausse du point d'indice, du coût de l'alimentation et de l'énergie. Notre commune n'est pas éligible à cette mesure qui a été reconduite dans la Loi de Finances pour 2023 à hauteur de 1,5 milliards d'euros pour soutenir les collectivités face à la hausse des dépenses énergétiques.

S'ajoute au filet de sécurité un « amortisseur électricité » visant à garantir un prix raisonnable de l'électricité aux collectivités. Il protégera les plus impactées par les hausses des prix et s'appliquera au 1er janvier 2023, pour un an, dès que le prix sur le contrat dépassera les 180€ par MWh. Notre commune est éligible à cet amortisseur pour nos contrats sur les bâtiments mais pas sur l'éclairage public dont le prix moyen est inférieur à 180 €/MWh.

REVALORISATION DES BASES LOCATIVES 2023

Déjà historique en 2022 à 3,4 %, la revalorisation des bases devrait se situer autour de 7,1 % en 2023. Ce coefficient est déterminé par l'évolution de l'indice des prix à la consommation (IPC) harmonisé sur un an de novembre de l'année précédente à novembre de l'année en cours. L'idée d'un plafonnement de la revalorisation forfaitaire des bases avait été envisagée pour la taxe foncière, cette dernière n'a pas été retenue par le gouvernement.

LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF)

Le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) sera majoré de 320 millions d'euros pour 2023. Pour la Commune, cela représente de l'ordre de 6000 euros de plus en 2023. Il est à noter tout de même que la perte cumulée depuis 2012 correspond à 4 Millions d'euros.

« FOND VERT »

Un « Fond Vert » a été créé à hauteur de 2 milliards d'euros pour financer les projets écologiques des collectivités territoriales. Nous allons solliciter ce fond pour les travaux de rénovation de l'école Molière.

MESURES DE CORRECTION DES DOTATIONS AU REGARD DE LA REFORME DES INDICATEURS DE RICHESSE

La LF 2022 a mis en place la réforme des indicateurs de richesse pour tenir compte des effets de la réforme de la TH et des valeurs locatives des établissements industriels. Le PLF 2023 commence à introduire des modifications dans les niveaux d'éligibilité ou de versement des dotations et du FPIC (tunnel de garantie pour la DSR Cible, suppression du critère EFA > 1 pour l'éligibilité au versement du FPIC…)

REPORT DE L'ACTUALISATION DES VALEURS LOCATIVES

Le gouvernement acte le décalage de deux ans de l'actualisation des valeurs locatives aussi bien pour les particuliers que pour les entreprises. La réactualisation des valeurs locatives professionnelles qui devait s'appliquer dès 2023 serait repoussée à 2025. Pour les valeurs locatives d'habitation, le report serait en 2028.

SUPPRESSION DE LA TAXE D'HABITATION

La suppression de la taxe d'habitation se termine en 2023 ; les 20 % de contribuables ayant encore payé la TH en 2022 avec un allègement de 65% ne paieront plus rien en 2023.

La compensation mise en place devrait permettre à la commune de retrouver une ressource fiscale quasi-équivalente à la situation d'avant-réforme.

II – La situation financière de la commune

Afin d'éclairer le débat sur les orientations budgétaires 2023, il convient de porter un regard sur l'évolution de la structure budgétaire de la collectivité au travers d'une rétrospective des quatre derniers exercices budgétaires.

Le budget des collectivités locales s'articule autour d'un indicateur financier de référence, **l'épargne brute.** Cette dernière est la résultante d'un excédent dégagé en section de fonctionnement.

L'Epargne nette correspondant à l'Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette, détermine la capacité de financement de nos investissements.

L'ensemble des résultats et données financières relatives à 2022 peut encore faire l'objet de modifications avant la clôture comptable définitive de l'exercice. Il s'agit donc d'estimations et de résultats prévisionnels.

2.1 - La chaîne de l'épargne :

En €uros

	2019	2020	2021	Pré CA 2022
Recettes réelles de fonc. courants	9 281 506	*9 228 703*	9 513 045	10 451 926
- Dép. réelles de fonct. Courants (hors intérêts)	7 556 533	7 491 455	7 675 828	8 396 134
= Epargne de gestion	**1 724 973**	**1 737 248**	**1 837 217**	**2 055 792**
- Intérêts	-322 795	-292 177	-285 250	-278 187
= Epargne Brute	**1 402 179**	**1 445 071**	**1 551 967**	**1 777 605**
- Remboursement du capital	-698 671	-458 907	-463 000	-472 715
= Epargne Nette	**703 508**	**986 164**	**1 088 967**	**1 304 890**

	2019	2020	2021	Pré CA 2022
Epargne nette	703 508	986 164	1 088 967	1 304 890
+ Recettes d'Inv hs Emprunt	253 873	202 400	230 729	188 040
= Total Financement de l'inv	**957 381**	**1 188 564**	**1 319 696**	**1 492 930**
- Dépenses d'inv. hs dette	928 454	1 188 784	814 094	1 086 683
= Besoin de financement (si -)	**28 927**	**-220**	**505 602**	**406 247**
+ EMPRUNT	0	400 000	0	0
= Variation E.G.C.	28 927	399 780	505 602	406 247

	2019	2020	2021	Pré CA 2022
Excédent Global de Clôture/ FdR (K€)	129 476	529 256	1 149 904	1 335 770

III – La projection sur 2023

Dans la continuité du travail déjà engagé, les objectifs fixés pour l'année 2023 seront de :

- Poursuivre la **maîtrise de nos dépenses** pour absorber l'inflation des coûts de l'énergie, des carburants et l'augmentation du coût du travail
- Optimiser nos recettes pour continuer à dégager de l'épargne ou autofinancement, **pour investir**.
- **Contenir l'endettement**

Les lignes directrices du budget 2023 s'articulent autour de 4 grandes orientations :

1. **En matière fiscale :** une augmentation limitée du taux d'imposition pour intégrer l'inflation (dépenses énergétiques, alimentation, prestations, travaux…) sans dégrader la qualité des services aux administrés ;

2. **Sur le terrain des dépenses** : stricte maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement malgré l'inflation avec une gestion stricte de l'évolution de la masse salariale, et la maîtrise des charges financières ;

3. **En matière d'endettement** : limitation de l'encours de dette en lien avec l'évolution de notre capacité de désendettement et recours à l'emprunt en 2023 ou 2024 pour le financement de la salle Ronsard ;

4. **Sur le terrain de l'investissement** : la priorité est donnée à la poursuite des opérations de maintien en état, de rénovation ou de mises aux normes de notre patrimoine ainsi qu'à 5 chantiers importants (Rénovation Amphithéâtre de Villepreux- rénovation et agrandissement de la Salle Ronsard- Rénovation du sol de l'Eglise – réfection parking Villepreux – lancement rénovation énergétique Ecole Molière).

   L'ensemble des projets d'investissement de 2023 sera bien entendu présenté lors du débat relatif à l'adoption du budget.

Ces éléments de contexte étant rappelés, il est désormais possible de détailler les grandes orientations du budget primitif 2023.

PARTIE II : Les orientations du budget primitif 2023 : Budget Principal

Cette partie présentera classiquement les orientations pour la section de fonctionnement (I) puis d'investissement (II) en dépenses comme en recettes avant de finir sur la partie réservée à la dette (III).

I – Le budget de fonctionnement

	2017	2018	2019	2020	2021	Prov.2022	Prév.2023
DRF	7 836 165	7 843 202	7 923 805	7 793 747	7 975 300	8 396 164	8 800 000
RRF	9 144 132	8 953 399	9 286 793	9 276 153	9 529 856	10 451 926	10 800 000
Population	6 878	7 045	7 332	7 533	7 626	7 709	7 789
DRF/hab	1 139 €	1 113 €	1 081 €	1 034 €	1 046 €	1 089 €	1 142 €

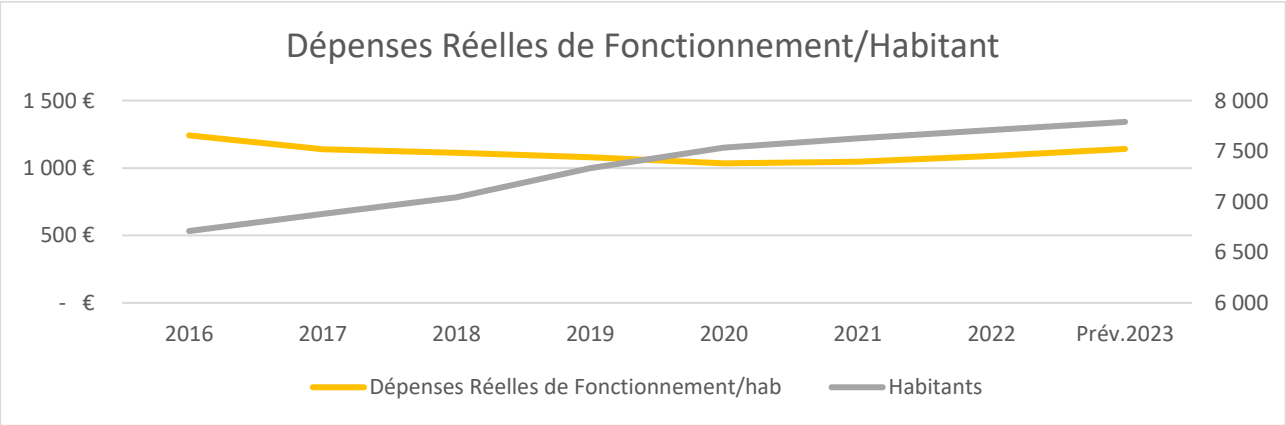

A – Les dépenses de fonctionnement

1) Les orientations en dépenses de fonctionnement

En 2022, **les charges à caractère général (011)** ont pesé 20 % du total des dépenses réelles de fonctionnement.

L'évolution de ce poste dépend de plusieurs facteurs : variations du prix des fluides, des denrées, des actualisations des contrats de prestations de service.

Des efforts ont été entrepris par la Collectivité afin de maîtriser ses dépenses courantes et dépenser « mieux » sans altérer les services proposés à la population, mais l'inflation galopante de 2022 et les prévisions pour 2023 impacteront fortement ce chapitre.

En 2023, ce chapitre devra prendre en compte l'augmentation du coût des matières premières, et surtout l'évolution des dépenses d'énergie, des produits pour l'alimentation ainsi que les contrats de prestations de services

Ces dépenses complémentaires, devraient représenter un surcoût de + 400 000 € sur le chapitre 011.

En 2022, **les charges du personnel (012)** ont représenté 55% des dépenses réelles de fonctionnement.

Pour 2023, voici les différents facteurs conduisant à la prévision budgétaire en matière de dépenses de personnel :

a. Les évolutions structurelles

- La revalorisation du point d'indice au 1er juillet 2022 : + 3.5% (+140 000 € sur une année pleine)
- La revalorisation du SMIC
- Le Plan de titularisation pluriannuel
- Les effets de la composante Glissement Vieillesse et Technicité

- Une probable revalorisation du point d'indice au 1er juillet 2023 : +3% (+ 60 000€) correspondant à près de 6 agents en équivalent temps plein sur 6 mois.

Malgré une stabilisation des effectifs, ces évolutions structurelles devraient représenter de l'ordre de 200 000 € de charges supplémentaires.

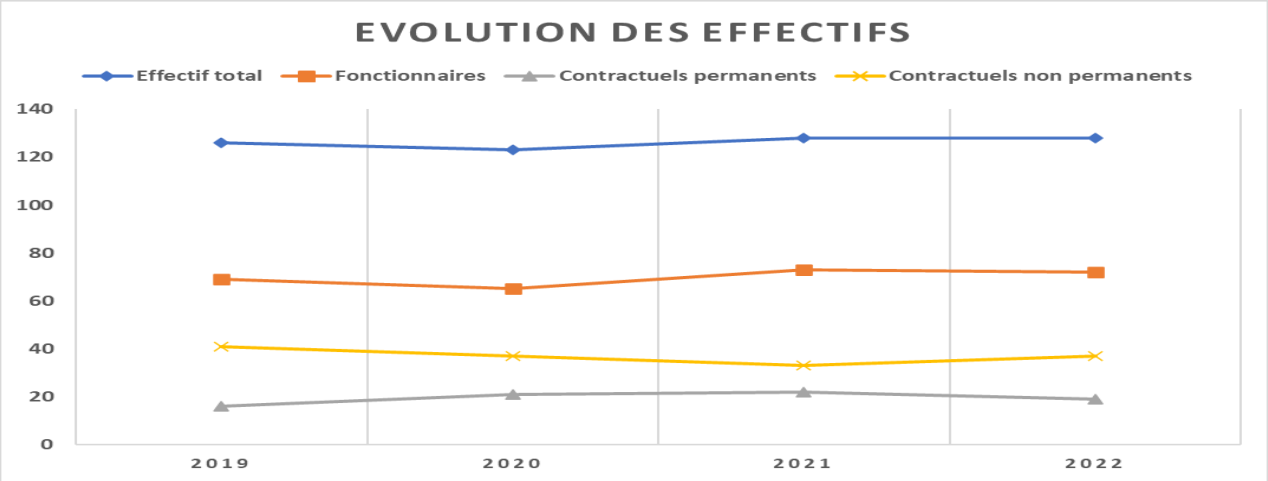

On constate une relative stabilité du nombre de salariés.
Par ailleurs, la commune a mis en place une politique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) :

- Recrutement par voie de mutation de fonctionnaire dans le cadre de renforcement de services
- Mise en place d'un plan pluriannuel de pérennisation des emplois.

Evolution du chapitre 012 dans sa globalité :

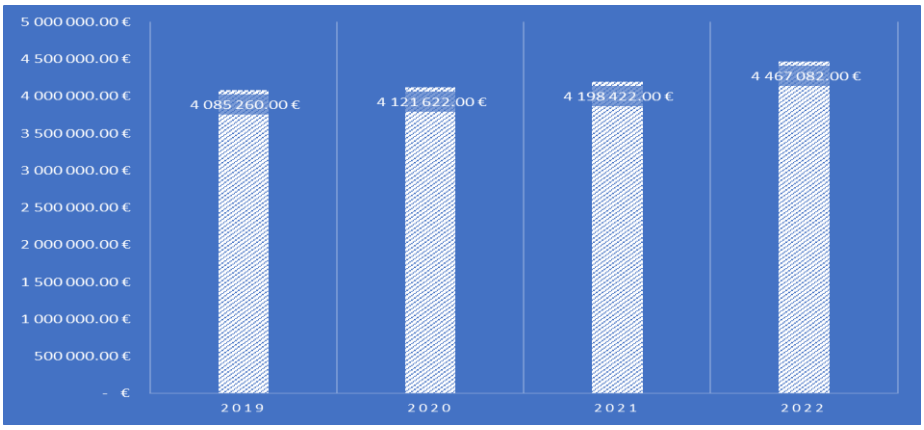

Le chapitre 014, atténuation de produits, devrait peu évoluer en 2023 :

- Reversement de la loi SRU (146 200 € en 2022)
- L'attribution de compensation versée à Bordeaux Métropole : l'attribution de compensation de fonctionnement (ACF) sera majorée de 4 519 € passant ainsi en 2023 à 1 502 971 €
- Le FPIC devrait être quasiment identique à 2022.

Au chapitre 65, le montant des subventions versées aux associations restera dans l'enveloppe attribuée en 2022, soit autour de 77 000 €.

Ce chapitre budgétaire porte également les subventions d'équilibre des budgets du CCAS (87 000 €) et de l'Espace Villepreux (43 500 €), montants prévisionnels 2023.

Les charges financières (**chapitre 66)** diminuent depuis 2019, lié au fait que la collectivité a réalisé des remboursements anticipés d'emprunts.
Le montant des intérêts d'emprunts s'élèvera à 254 192 € en 2023, contre 278 187 € en 2022.

2) Synthèse : des dépenses de fonctionnement lourdement impactées par l'inflation

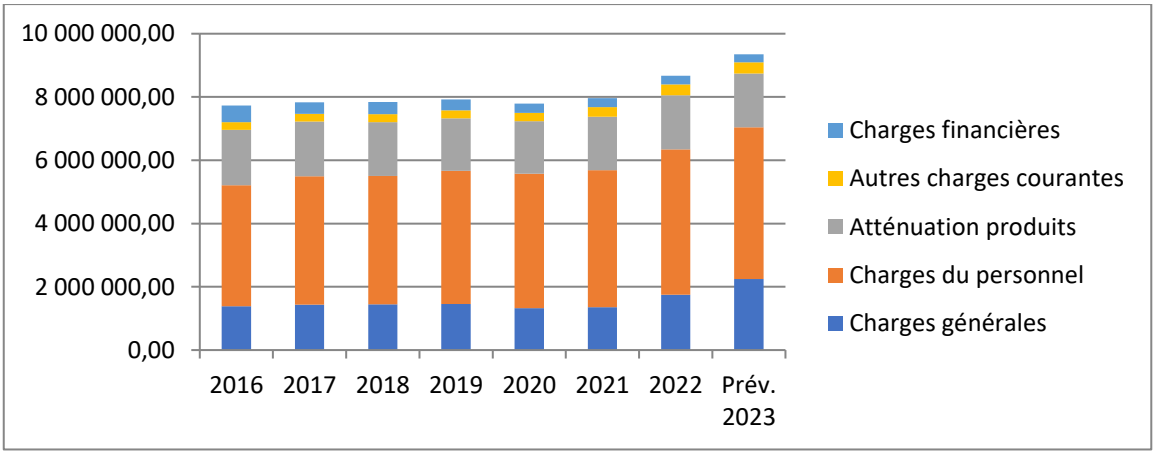

La synthèse ci-dessus résume, en rétrospective 2016, l'impact de nos choix de gestion sur cette section. Ceux-ci nous permettent de maintenir une trajectoire maitrisée malgré une inflation « galopante » qui devraient entrainer, avec des hypothèses prudentes, un surcoût budgétaire de l'ordre de 600 000 € en 2023.

B – Les recettes de fonctionnement

Afin de maintenir notre capacité d'autofinancement et le niveau de services pour nos administrés, les recettes sont adaptées au contexte économique inflationniste.

1) La fiscalité

La fiscalité locale est notre principale source de recettes et représente 75 % de nos Recettes Réelles de Fonctionnement.

Dispositif de compensation de la suppression progressive de la Taxe d'Habitation

Ce dispositif de compensation par l'Etat devrait permettre cette année encore, une compensation quasi-totale de la Taxe d'Habitation.

Evolution des bases

La dynamique du produit de la fiscalité locale s'explique par les variations nominales des bases d'imposition prévues par les Lois de Finances ainsi que par les nouvelles constructions.

Le PLF 2023 prévoit une évolution des bases d'imposition de l'ordre de 7,1%.

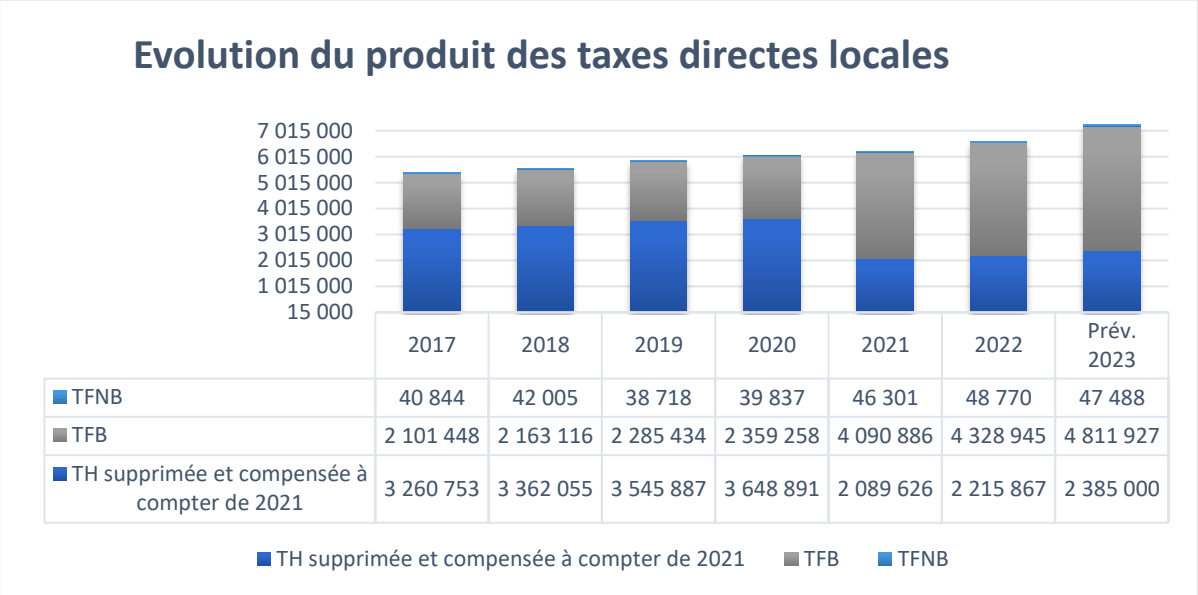

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Prév. 2023
TFNB	40 844	42 005	38 718	39 837	46 301	48 770	47 488
TFB	2 101 448	2 163 116	2 285 434	2 359 258	4 090 886	4 328 945	4 811 927
TH supprimée et compensée à compter de 2021	3 260 753	3 362 055	3 545 887	3 648 891	2 089 626	2 215 867	2 385 000

Evolution des taux de fiscalité locale :

Malgré la dynamique des bases, l'évolution du produit de la taxe foncière ne permet pas de couvrir nos besoins de financement impactés par le contexte économique inflationniste.

Afin de pouvoir maintenir la qualité de services pour nos administrés et continuer à investir, il est envisagé d'augmenter de 1,30 points le taux de la TFPB qui passerait de 41,66% à 42,96%.

Ces évolutions (bases + taux) généreraient une recette complémentaire de 640 000 €.

La taxe additionnelle sur les droits de mutation a apporté une recette de 693 802 € au budget 2022, due notamment à la bonne dynamique du marché de l'immobilier sur la commune.

Cette dynamique foncière devrait générer, dans une hypothèse prudente, des recettes de l'ordre de 620 000€ en 2023.

Evolution de la taxe additionnelle aux droits de mutations

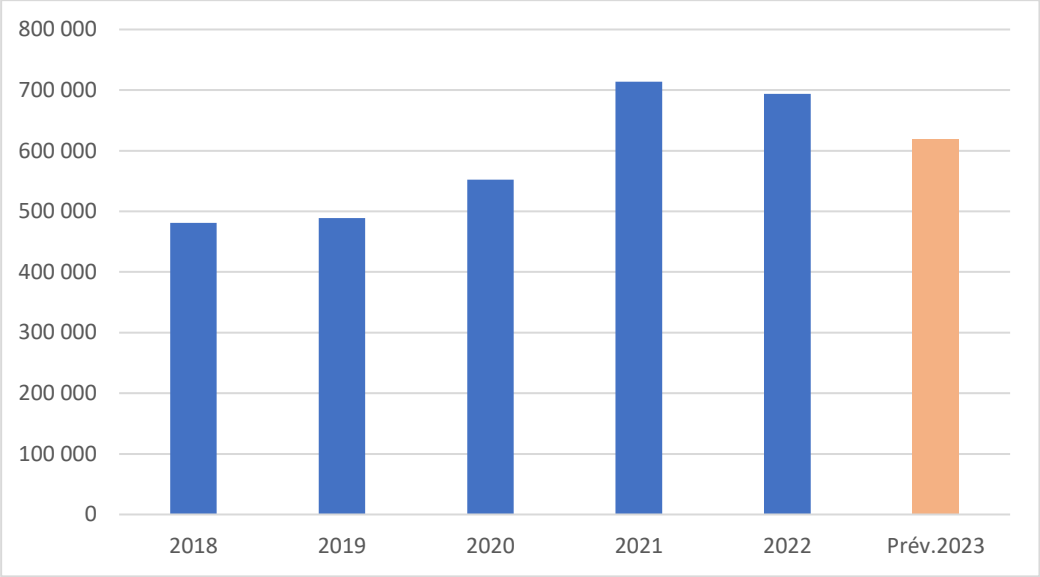

2) Les recettes liées aux dotations et aux compensations

En 2022, les dotations ne représentaient plus que 7 % des recettes réelles de fonctionnement contre 10 % en 2021.

En 2023, la dotation de solidarité rurale (DSR), et la dotation de solidarité métropolitaine (DSM) devraient être sensiblement identiques à 2022.

La Dotation Globale de Fonctionnement devrait évoluer de + 6 000 € en 2023, due notamment à la prise en compte de l'évolution de la population communale et de la disparition de l'écrêtement.

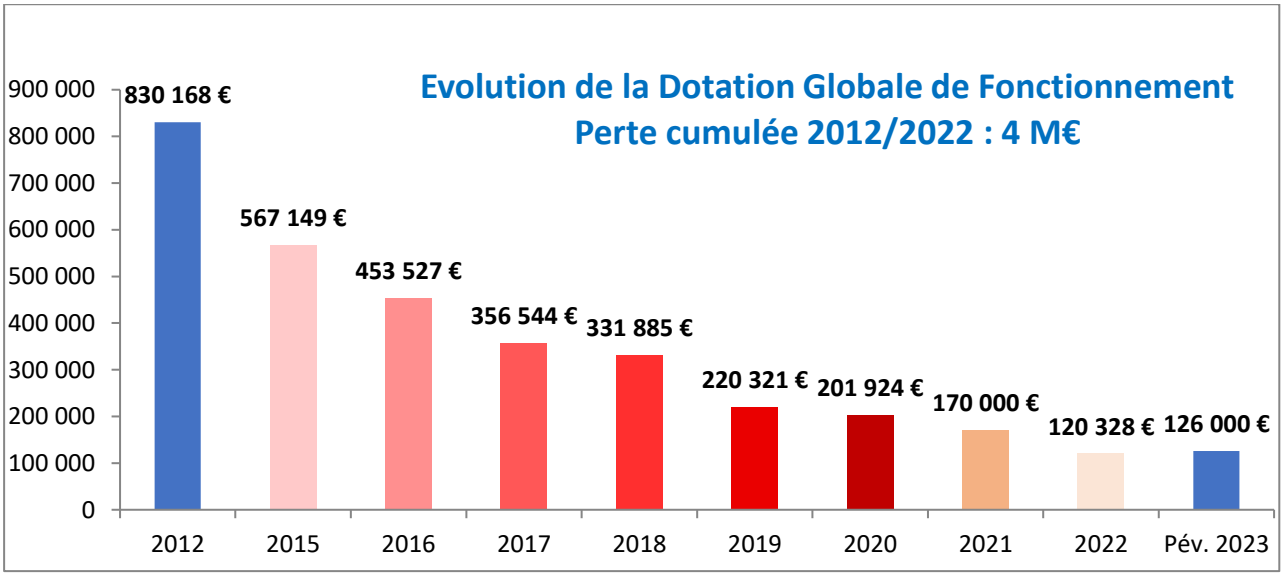

Les recettes CAF et MSA liées aux services Petite Enfance / Enfance / Jeunesse ont représenté 558 332 € en 2022.

Nous pouvons espérer une évolution de ces recettes dans le cadre de la négociation de la Convention Territoriale Globale avec la CAF.

Les recettes liées à la tarification des services au public :

Les tarifs municipaux seront revalorisés comme les années précédentes en juin.

Il est également prévu une actualisation des recettes liées aux droits de place du marché municipal ainsi que les recettes de ramassage des déchets verts.

3) Synthèse : des recettes en évolution grâce à la dynamique de la fiscalité locale et la fréquentation des services publics

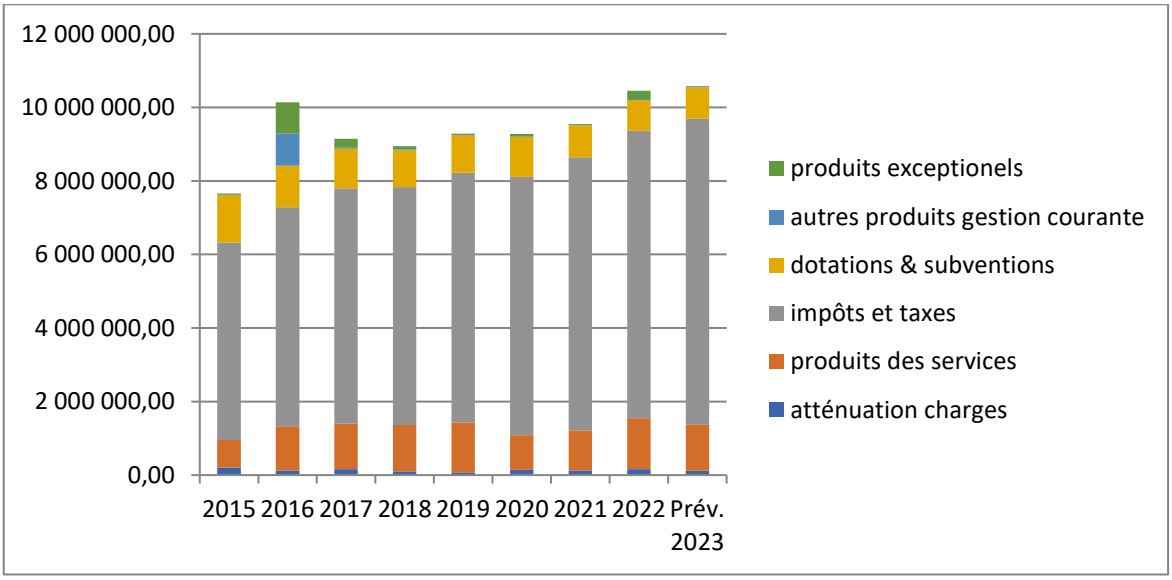

C – Une épargne maintenue

Au regard des comptes administratifs respectifs sur la période 2016-2022 et des projections 2023, la trajectoire financière reste saine malgré un contexte de plus en plus contraint.

L'autofinancement dégagé permet toujours de faire face au remboursement du capital de la dette d'emprunt et d'entreprendre des projets d'investissement.

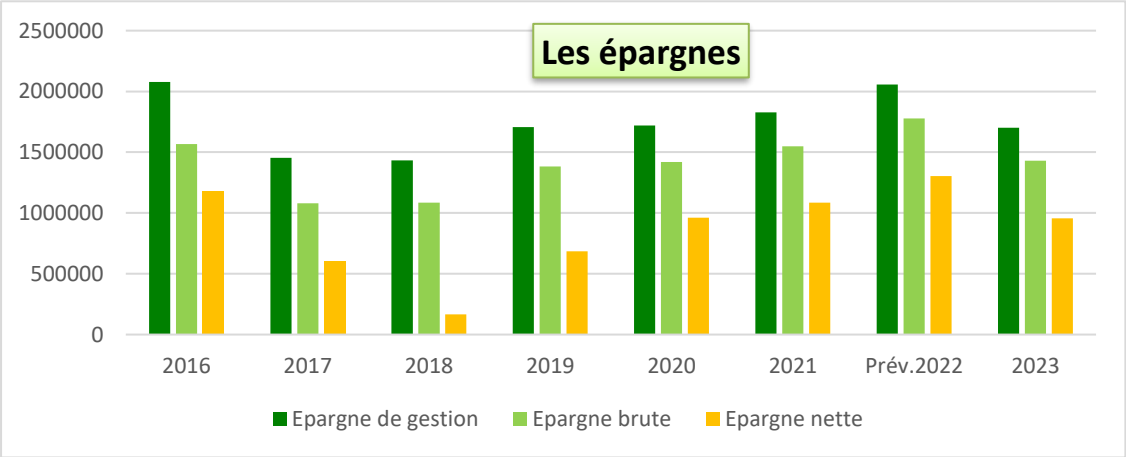

II – Le budget d'investissement : le PPI 2023 - 2026

A – Les dépenses d'investissement

Programme d'équipements (saisir en euros constants)				
	2023	**2024**	**2025**	**2026**
Libellé projets :				
Réhabilitation Ronsard - Autorisation de Programmes / Crédits de Paiement (AP/CP)	500 000 €	1 500 000 €		
Acquisition divers matériels	150 000 €	150 000 €	150 000 €	150 000 €
Divers travaux patrimoine (hors Eclairage Public)	130 000 €	130 000 €	130 000 €	130 000 €
Eclairage Public	150 000 €	120 000 €	120 000 €	120 000 €
Ecoles	8 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €
Rénovation Ecole Molière (AP/CP)	100 000 €	1 000 000 €	900 000 €	
Création salle mulisports et dojo		20 000 €		300 000 €
Budget participatif	10 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €
Rénovation église	370 000 €	120 000 €	120 000 €	
Vidéosurveillance	40 000 €			
Bergerie Villepreux			200 000 €	150 000 €
Cusine Centrale	100 000 €		30 000 €	
Maison Auristelle		130 000 €	300 000 €	300 000 €
Parking de Villepreux	530 000.00 €			
Acquisition terrains ou immobilier	15 000.00 €			
Reprise et mise au norme Amphithéâtre Villepreux	500 000.00 €	250 000.00 €		
Attributions de compensation BM	148 000 €	150 000 €	155 000 €	160 000 €
Travaux en régie	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €
Total	**2 771 000**	**3 623 000**	**2 158 000**	**1 363 000**

L'année 2023 portera les grands projets d'investissement suivants :

- la Réhabilitation de l'Amphithéâtre de l'Espace Villepreux
- la rénovation du sol de l'Eglise
- la réfection du parking de l'Espace Villepreux

Ainsi que sur les exercices 2023 et 2024 :

- la rénovation et l'agrandissement de la Salle Ronsard
- la rénovation énergétique de l'école Molière

A ces travaux, nous rajouterons l'acquisition d'équipements liés au fonctionnement des services.

Il convient d'indiquer que les montants et les phasages sont des estimations qui seront ajustées au fur et à mesure de l'avancée de l'exercice budgétaire et des marchés publics.

Ainsi, le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) continuera d'évoluer jusqu'au vote du BP de chaque année.

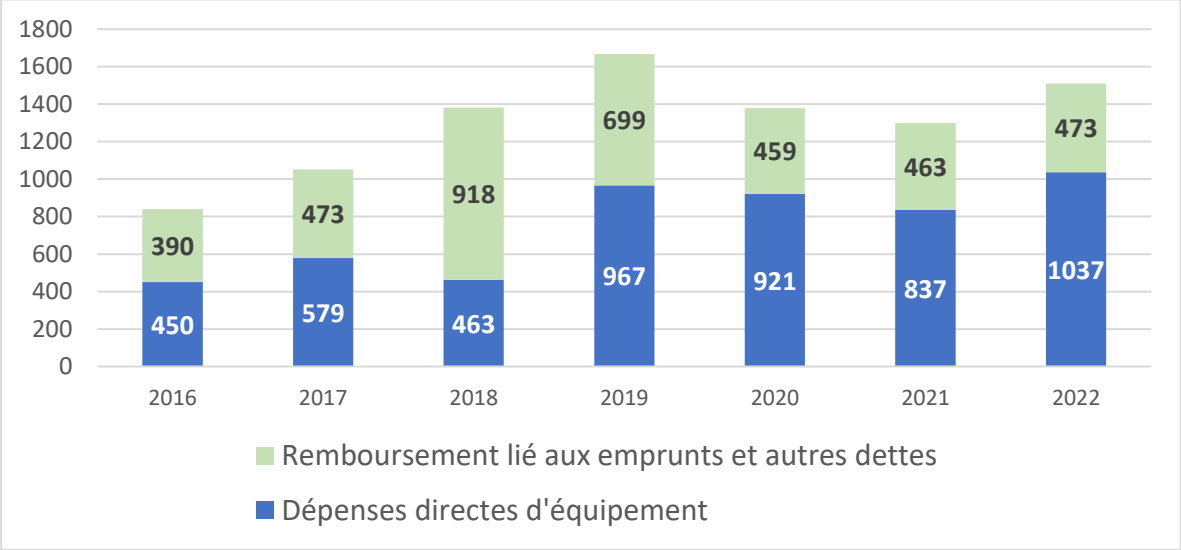

L'attribution de compensation d'investissement liée à la mutualisation des services :

La procédure de révision dérogatoire des attributions de compensation prévue par l'article 1609 nonies CV 1° bis prévoit désormais la possibilité d'inscrire la part relative au renouvellement des biens en Attribution de Compensation d'investissement.

Ce montant est estimé à **141 356 €** pour la commune au titre de l'exercice 2023. Cette dépense sera inscrite à l'article 2046 et son amortissement sera neutralisé.

B – Les recettes d'investissement : le financement du PPI

Le financement des dépenses d'investissement se fera en limitant le montant de l'emprunt principalement grâce :

- à l'autofinancement net dégagé par la maitrise du budget de fonctionnement
- au FCTVA estimé au prorata des dépenses effectivement payées en 2022 (130 000 €)
- à la recherche de nouvelles subventions
- à la vente de terrains, en partie via la création en 2023 d'un budget annexe (lotissement communal)
- à la cession de notre matériel réformé

C – Le tableau prévisionnel d'équilibre général du budget

	2022	2023
Recettes réelles de fonctionnement	10 451 926	10 800 000
Dépenses réelles de fonctionnement hors frais financiers	8 396 134	8 800 000
Epargne de gestion	**2 055 792**	**2 000 000**
Frais financiers	278 187	270 429
CAF/épargne brute	**1 777 605**	**1 729 571**
Remboursement du capital	472 715	472 716
Autofinancement net/ épargne nette	**1 304 890**	**1 256 855**
Recettes définitives d'investissement	188 040	250 000
Financement propre disponible	***1 492 930***	***1 506 855***
Dépenses d'équipement	1 086 683	2 771 000
Besoin de financement	**406 247**	**1 264 145**
Emprunts	0	1 000 000
Résultat en fin d'exercice	406 247	-264 145
Fonds de roulement	754 379	490 234

= résultats de l'exercice + résultats reportés

Caractéristiques des emprunts nouveaux	2022	2023
Montant emprunt	0	1 000 000
Durée (en années)	30 ans	20 ans
Taux (en %)	0.50%	3.00%
Profil d'amort (Progressif P, Constant C)	P	P

Dette au 31/12/N	**8 324 877**	**8 852 162**
Dette existante	8 324 877	7 852 162
Dette simulée	0	1 000 000

Ratios	2022	2023
Stock dette au 31/12/N	8 324 877	8 852 162
Capacité de désendettement	**4.7 ans**	**5.1 ans**
Taux d'épargne brute	**17.0%**	**16.0%**
Taux d'épargne net	**12.5%**	**11.6%**
Taux d'endettement	**79.6%**	**82.0%**
Financement des équipts par l'emprunt	**0.0%**	**36.1%**
Autofinancement des équipements	**120.1%**	**45.4%**
Fonds de roulement en nb de jours	**32 j**	**20 j**

Population de Saint-Aubin-de-Médoc	7 709	7 789

Dépenses d'équipement/habitant	141.0	355.8
Encours de la dette/habitant	1 079.9	1 136.5
Annuité/habitant	97.4	95.4

Indice R.P.I (R.P.I/remboursement capital dette)	4.16	4.19

III – Etat de la dette

A – Structure de la dette

La majorité de notre dette est structurée d'emprunts à taux fixes.
Enfin, l'effet des actions menées sur la dette se traduit de la manière suivante :

	2019	2020	2021	2022	2023
Encours au 31/12	9 545 399	8 846 727	8 787 820	8 324 877	8 852 162
Capital payé sur la période	698 671 *Dont 210 298 € de remb. anticipé*	458 907	462 944	472 716	451 897
Intérêts payés sur la période	322 795	299 303	276 523	270 429	254 194

Au 31/12/2024, quatre emprunts seront remboursés en totalité (soit 115 200 € de remboursement annuel du capital).

Le recours à un nouvel emprunt de 1 000 000 € est envisagé en 2023, pour financer partiellement les travaux de rénovation de la Salle Ronsard.

B – En cours de la dette

Au 31/12/2023, l'encours de dette sera de 8 852 162 €

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Capacité de désendettement (En année) CRD/EB	9.21	8.33	6.80	6.12	5.66	4.68	5.10

C – Annuité de la dette

L'annuité de la dette est composée du montant des intérêts des emprunts et du montant du remboursement en capital. L'addition de ces deux montants permet de mesurer le poids exact de la dette à long terme et moyen terme pour les collectivités.

Le prêt prévu d'être contracté en 2023 n'impactera pas les dépenses liées à la dette en 2023 (Remboursement capital + intérêts à partir de 2024).

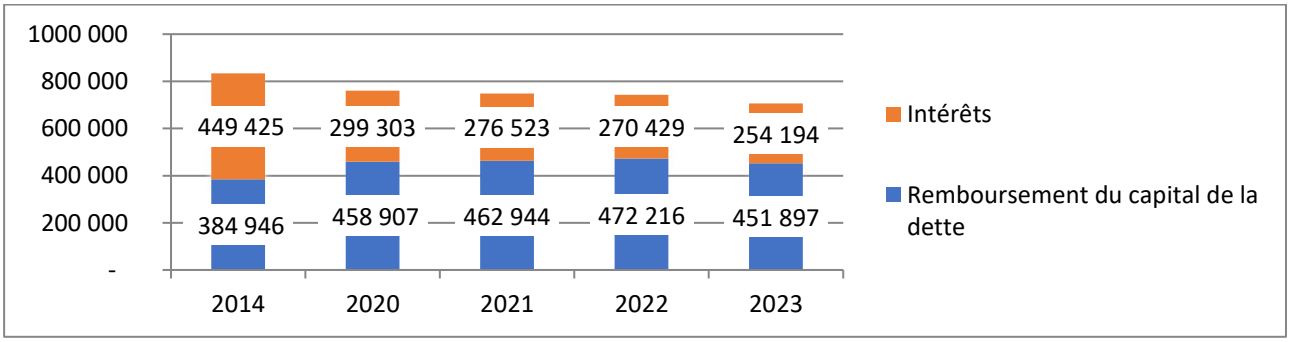

PARTIE III : Le Budget Annexe Espace Villepreux

Présentation du bilan d'activités

Le cumul facturé des activités clients sur l'année 2022 s'élève à 80 593 € TTC.

- En 2019 le cumul était de 133 962,04 € TTC avec 1866 couverts
- En 2020 le cumul était de 20 775,00 € TTC avec 296 couverts
- En 2021 le cumule est de 56 457,20 € TTC avec 803 couverts

Après une baisse d'activités en 2020 et 2021 due à la pandémie, l'activité séminaires et formations a nettement repris en 2022, sans toutefois atteindre les niveaux de 2019.

En 2022, l'Espace Villepreux a tenu son budget de fonctionnement et d'investissement :

- Dépenses de fonctionnement : 163 633.69 €
- Recettes de fonctionnement : 196 490.06 €
- Dépenses d'investissement :2 567.00 €
- Recettes d'investissement : 2 952.26 €

Orientations pour 2023 :

Malgré des travaux prévus sur le site cette année (rénovation du parking, paysagement des espaces verts…), l'activité 2023 devrait sensiblement équivalente à 2022. Nous prévoyons donc un budget 2023 comparable à celui de l'année dernière.

Concernant les investissements, seules les opérations directement liées à l'activité commerciale seront imputées sur ce budget.

Conclusion du Rapport d'Orientations Budgétaires

Le **contexte économique inflationniste** impacte lourdement nos dépenses de fonctionnement prévisionnelles.

Malgré cela, l'année 2023 verra réellement s'engager notre **plan d'investissement** pour rénover notre patrimoine municipal.

Ainsi, pour répondre à ces deux enjeux tout en maintenant la **qualité de services à nos administrés**, nous nous appuierons sur la **maîtrise de nos dépenses de fonctionnement** (avec notamment la mise en place du **Plan de sobriété énergétique**) et sur **l'évolution des recettes fiscales**.